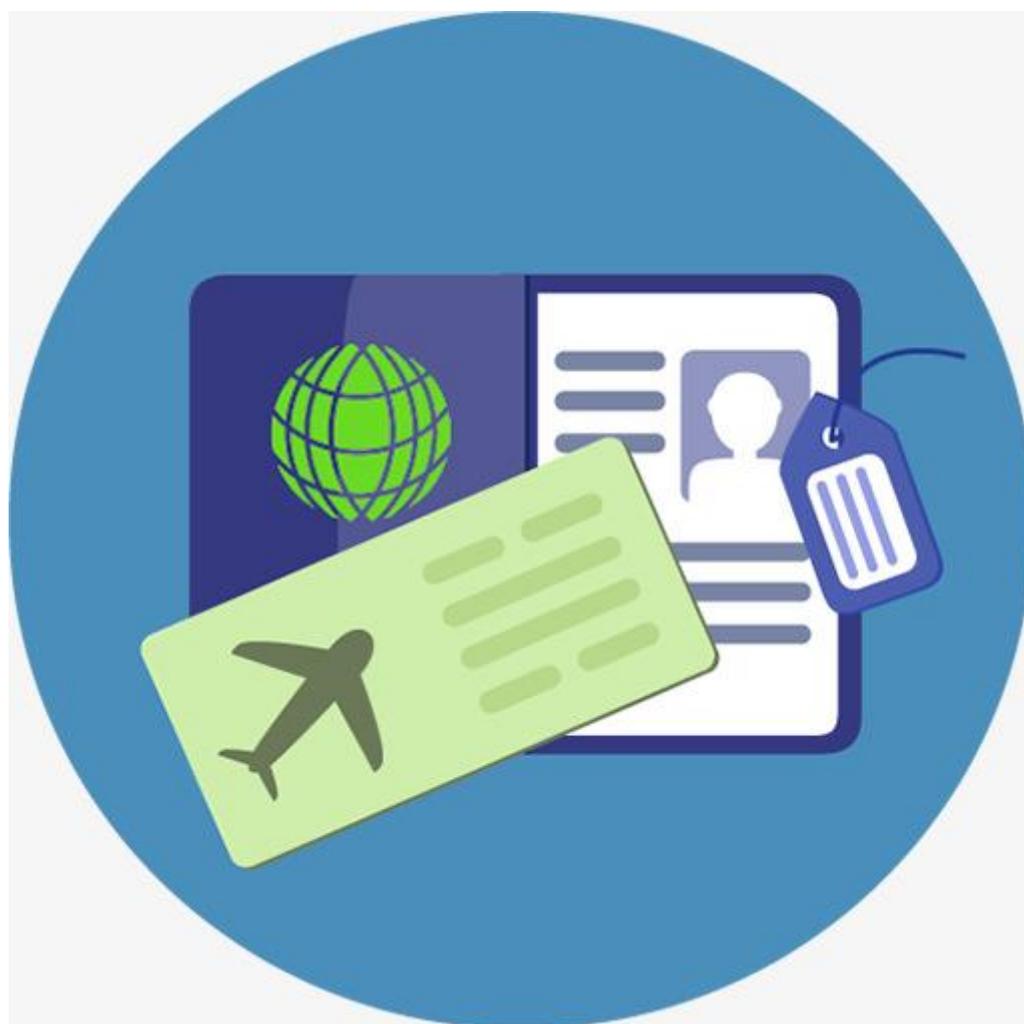


GUIDE VISAS COLOMBIE



El futuro
es de todos

Cancillería
Consulado de Colombia
en París



Consulado General de Colombia en París
Dirección de Asuntos Migratorios, Consulares y Servicio al Ciudadano

SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
II. OÙ DEPOSER LA DEMANDE ?	4
III. CONDITIONS.....	4
IV. PROCEDURE POUR L'OBTENTION D'UN VISA	4
A. DEMANDE EN LIGNE.....	4
B. SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR.....	5
C. COMPLETER LA DOCUMENTATION GÉNÉRALE	6
C1. Documentation générale pour tous les visas :	6
C2. Documentation additionnelle pour les mineurs et personnes sous tutelle	7
C3. Documentation additionnelle pour les Rotary, ASF ou autres échanges similaires	7
D. DÉLAIS & SUIVI DE VOTRE DEMANDE	8
E. ENTRETIEN	¡Error! Marcador no definido.
F. DECISION	¡Error! Marcador no definido.
G. TARIFS	9
V. TYPES DE VISAS.....	10

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

POUR VERIFIER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN VISA CONSULTEZ LE LIEN SUIVANT : https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/requisitos

Chère Madame, Cher Monsieur, nous vous informons que **la procédure de demande de visa se déroule entièrement en ligne**, le visa est délivré par email sous forme de e-visa (visa électronique) en PDF.

https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa

IMPORTANT : Un visa valable au-delà de 90 jours doit normalement être apposé sur le passeport. Toutefois, dans le cadre des mesures prises par le Ministère des Affaires Etrangères de Colombie en raison de l'urgence sanitaire en vigueur, il n'est plus nécessaire d'apposer le visa électronique sur le passeport. Le e-visa (visa électronique) est désormais et jusqu'à nouvel ordre, suffisant pour que les étrangers puissent effectuer leurs démarches auprès de Migration Colombie (*cédula de extranjería*). Cette mesure est temporaire en raison du contexte d'urgence sanitaire et peut évoluer sans préavis.

- Une fois le dossier créé en ligne, vous devez payer les frais de dossier en ligne **par carte bleue uniquement ou PSE** (sauf si le visa est gratuit, par exemple le visa PVT)

PAIEMENT EN LIGNE

<https://tramites.cancilleria.gov.co/apostillalegalizacion/pago/iniciopagotc.aspx>

GUIDE POUR PAIEMENT EN LIGNE

<https://www.cancilleria.gov.co/en/newsroom/news/ciudadanos-podran-realizar-pago-tramites-traves-pagina-web-cancilleria-tarjeta-credito>

- Dans le cas où vous ne trouveriez pas une information dans ce documents ou sur notre site web, vous pouvez nous envoyer un e-mail à visas@consulatcolombie.com
- Vous trouverez toutes les informations au sujet des visas sur notre site web <http://www.cancilleria.gov.co/>
 - **Documents à fournir selon le type de visa**
http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/requisitos
 - **Guide Visas (espagnol / anglais)**
http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/abece-visas

- Pour tout renseignement supplémentaire sur les règles de migration, veuillez consulter le site : www.migracioncolombia.gov.co

II. OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa

III. CONDITIONS

- **Lisez tout avec attention.** Assurez-vous de fournir tous les documents demandés.
- Choisissez le type de visa qui correspond à votre activité prévue en Colombie, afin d'éviter que **votre demande soit non-admise et devoir régler à nouveau des frais de dossier.**
- **Seules** les demandes faites en ligne sont traitées, ne vous déplacez pas au Consulat. Toute question concernant la procédure peut être envoyée à visas@consulatcolombie.com

IV. PROCEDURE POUR L'OBTENTION D'UN VISA

- **Les documents rédigés en France** doivent être accompagnés de leur apostille et traduction à l'espagnol par un traducteur agréé (par exemple les lettre des demande de visa et prise en charge financière).

A l'exception de :

- Les relevés de compte et les attestations bancaires ne doivent pas être apostillés ni traduits. **Une seule page par mois suffit, celle qui contient le bilan mensuel.**
- Les documents d'identité.



LES APOSTILLES : Vous devez d'abord faire légaliser le document au service des légalisations de la Mairie, ensuite vous devez demander l'apostille à la Cour d'Appel.

Les deux démarches sont gratuites.

A. DEMANDE EN LIGNE

- Faites votre demande en ligne sur ce lien :

https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa

- Assurez-vous de **bien** choisir le type de visa correct.
- Choisissez bien le « Consulat à Paris » comme bureau de demande
- Remplissez l'information demandée.
- Assurez-vous d'écrire tous **les noms** (Apellidos) **et prénoms** (nombres) tels qu'ils apparaissent dans votre passeport.
- Pour finir de remplir votre dossier en ligne vous devez avoir toute la documentation demandée en PDF et une photo d'identité fond blanc qu'il faudra télécharger. Les informations marquées par un * sont obligatoires.
Téléchargez tous les documents dans le dossier en ligne au format PDF. Si votre dossier est composé de plusieurs documents vous pouvez essayer de faire un seul PDF avec plusieurs documents (ex : les relevés bancaires). TELECHARGEZ UN SEUL PDF PAR BOUTON DE TELECHARGEMENT SINON LE DEUXIEME PDF EFFACERA LE PREMIER.
- Si vous avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut être inadmise « **INADMITIDA** » et vous devrez payer à nouveau les frais de dossier. La « inadmisión » n'est pas un refus, vous pourrez refaire une nouvelle demande tout de suite.
- Le numéro de dossier en ligne « **NUMERO DE SOLICITUD** » qui apparaîtra à la fin du formulaire vous servira pour **modifier ou compléter** votre dossier avant de payer les frais de dossier.
- Une fois les frais de dossier payés, si votre dossier n'est pas complet, vous allez recevoir un message de dossier non conforme « **REQUERIDA** » avec la liste des documents manquants.

A la fin du message de « requerimiento » vous allez recevoir **un nouveau numéro** de « **NUMERO DE SOLICITUD** » : C'est avec ce nouveau numéro que vous devrez modifier votre demande en ligne.



Le numéro de « solicitud » change à chaque « requerimiento ».

Assurez-vous d'avoir les photos en format JPG, ainsi que les documents spécifiques en fonction du visa demandé au format PDF.

B. SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR

Toutes les informations au sujet des visas se trouvent uniquement sur :

- **Réglementation des visas :**
 - http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/abece-visas
- **Pièces à fournir :**
 - http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/requisitos

C. COMPLETER LA DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Documentation générale pour la demande de visa en ligne. Vous devez choisir le type de visa qui vous convient selon l'activité prévue en Colombie.

- **Les documents rédigés en langue étrangère**, doivent être **apostillés** puis **traduits en espagnol** par un **traducteur assermenté** (à l'exception des documents bancaires)
- L'autorité apostillante en France est **La Cour d'Appel de votre juridiction**. Vérifiez les documents que vous devez apostiller et traduire pour chaque type de visa.

C1. Documentation générale pour tous les visas :

- Remplir votre demande de visa en ligne.
- Présenter un passeport en cours de validité au moment de la demande et pendant toute la durée du séjour en Colombie.



Sachez que si vous êtes déjà allé en Colombie, vous devez joindre une copie de tous les tampons d'entrée ou de sortie de Colombie apposés par *Migración Colombia* (Autorité Migratoire Colombienne).

- Si vous n'êtes pas français, vous devez joindre une copie de votre titre de séjour français en cours de validité. Les européens non français résidents en France devront joindre un justificatif de domicile en France.
- Joindre une photocopie de la page principale du passeport sur laquelle figureront les données personnelles du titulaire.
- Joindre une (1) photo d'identité récente de type passeport. Photographie en couleur avec une bonne définition, sur fond blanc et au format JPG (maximum 300KB).

- Les photos doivent être scannées dans une résolution de bonne qualité.
- Compléter la liste des documents selon le type de visa demandé.

C2. Documentation additionnelle pour les mineurs et pour les personnes sous tutelle

- Document prouvant le nom des parents ou des personnes ayant la garde ou la tutelle.
 - **Copie intégrale de l'Acte de Naissance apostillée et traduite** par un traducteur assermenté. Les extraits plurilingues d'acte de naissance ne sont pas acceptés.
- **Lettre en français indiquant la personne qui se porte responsable financièrement** de l'enfant pendant son séjour en Colombie. Cette lettre doit être **apostillée et traduite** en espagnol par un traducteur assermenté.
- **Relevés de compte** de la personne qui assume la responsabilité financière (6 derniers mois). **Une seule page par mois suffit, celle qui contient le bilan mensuel.**
- **Lettre des parents demandant le visa** pour le mineur ou la personne sous tutelle et **désignant le responsable** ou tuteur du mineur pendant son séjour en Colombie. La procuration doit être **apostillée et traduite** par traducteur assermenté.
- **Lettre en espagnol de la personne** en Colombie en acceptant la responsabilité du mineur. Cette lettre doit être notariée (*autenticada*) et accompagnée d'une copie du document d'identité (*cédula de ciudadanía*) de la personne qui signe.

C3. Documentation additionnelle pour les Rotary, ASF ou autres échanges similaires

Compléter la liste des exigences particulières selon le type de visa demandé. y compris les suivantes :

- **Lettre signée par le représentant légal de l'institution (Rotary, ASF, autres) Sur la lettre doit figurer :**
 - Nom de l'institution ou de la société, NIT (si légalement constitué en Colombie) et informations de contact.
 - Identification complète de l'étranger telle qu'elle apparaît dans le passeport.
 - Activité, durée et horaire prévus pour l'étranger.
 - Lien avec l'étranger et qualification ou expertise.

- **DECLARATION DE RESPONSABILITE ECONOMIQUE** pour les frais de séjour et de voyage de l'étranger.
- Lorsque l'institution qui soutient la demande est privée et constituée à l'étranger, elle doit fournir un certificat d'existence et de représentation légale ou le document qui agit en tant que tel. Ce document doit être apostillé et traduit en espagnol par traducteur officiel.
- Présenter les relevés bancaires de l'institution correspondant aux 6 mois précédant la demande ou attestation de bonne tenue de compte de l'entreprise. Les entités publiques ne doivent pas les présenter. **Une seule page par mois suffit, celle qui contient le bilan mensuel.**
- Document prouvant le nom des parents ou des personnes ayant la garde ou la tutelle. Les documents **doivent être apostillés et traduits** en espagnol **par traducteur assermenté** :
 - **Copie intégrale de l'Acte de Naissance.** Les extraits plurilingues d'acte de naissance ne sont pas acceptés.
- **Procuracion des parents** dans laquelle ils demandent au Consulat d'expédier un visa au mineur et désignant comme responsables ou tuteurs du mineur le **représentant légal du programme**. La procuracion doit être **apostillée et traduite par traducteur assermenté**.
- **Lettre du représentant légal du programme acceptant la responsabilité légale du mineur pendant son séjour en Colombie.** Cette lettre doit être notariée et accompagnée d'une copie du document d'identité (**cédula de ciudadanía**) de la personne qui signe.
- **Lettre de l'entité** scolaire acceptant le mineur en échange.

D. DÉLAIS & SUIVI DE VOTRE DEMANDE

- Une fois les frais de visa payés en ligne, le Consulat vous donnera une réponse sous **5 jours ouvrés**.
- Si le Consulat vous demande de compléter votre dossier, vous aurez jusqu'à **30 jours calendrier pour la faire**, comptés à partir de la date d'enregistrement en ligne de la demande.
- **Si votre dossier est complet** : On vous demandera de payer le visa en ligne.
- **Si le dossier n'est pas conforme** : Vous allez recevoir une **notification de dossier incomplet**, vous devez modifier et compléter votre dossier en ligne avant le terme de 30 jours, sinon votre demande expirera et vous devrez faire une nouvelle demande de visa, et payer de nouveau les frais de dossier.

- À partir de la date de la mise à jour, le Consulat a jusqu'à 5 jours ouvrables pour vous donner une réponse.

E. ENTRETIEN

En règle générale **le Consulat ne convoque pas à un entretien au Consulat, toute la demande, paiement et délivrance du visa se font en ligne.**

F. NOTIFICATIONS

- **Visa REQUERIDA :**
 - Si le dossier n'est pas complet, si les documents ne sont pas lisibles, si la photo n'est pas conforme, si les informations sont ambiguës, entre autres.
- **Visa INADMITIDA :**
 - Quand le type de visa choisi ne correspond pas à l'activité prévue.
 - La « inadmisión » n'est pas un refus, l'étranger pourra enregistrer une nouvelle demande de visa.
 - Par compétence discrétionnaire du Consulat.
- **Visa AUTORIZADA :**
 - Si la demande de visa correspond à l'activité à réaliser en Colombie, si vous remplissez les conditions prévues par la loi votre visa sera autorisé et délivré.
- **Visa RECHAZADA :**
 - Quand le visa est refusé, l'étranger ne pourra pas enregistrer une nouvelle demande de visa dans les 6 mois qui suivent le refus.

G. TARIFS

- Tous les tarifs se trouvent sur :
 - http://www.cancilleria.gov.co/en/procedures_services/visa/costs-means-payment-service-offices

- Vous devez payer l'étude de visa 15 jours après la création de votre dossier.
 - Assurez-vous de choisir le **Consulat à Paris** comme bureau de demande lors de votre demande en ligne.

V. TYPES DE VISAS

- **Il existent trois grandes familles de visa, chacune a des sous-catégories :**
 - Visa de Visitante – Visa Visiteur « **V** »
 - Visa de Migrante – Visa Migrant « **M** »
 - Visa de Residente – Visa Résident « **R** »

Vous pouvez consulter tous les différents types de visa sur le lien suivant :

https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/requisitos

Bien cordialement,

CONSULAT DE COLOMBIE A PARIS

Consulado General de Colombia en París
Dirección de Asuntos Migratorios, Consulares y Servicio al Ciudadano